



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Calvados

ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ

**Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire
du Jeudi 28 Septembre 2023 à 20h30**

L'an 2023, le vingt-huit septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-deux septembre 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-deux septembre 2023.

La séance est ouverte à 20h38 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Président, Présidente de séance.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, informe les membres du Conseil Communautaire qu'elle assume à ce jour les fonctions de M. Marc ANDREU SABATER, Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, qui est empêché pour des raisons médicales. Ainsi, elle assume la présidence de cette séance du Conseil communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Corentin GOETHALS se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente de séance indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant,
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			Mme Nathalie BOUILLARD		
Mme Najat LEMERAY			M. Pascal DALIGAULT		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET		M. Bernard BENOIST			
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT				X	
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

VIRE NORMANDIE

M. Marc ANDREU SABATER			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER			M. Corentin GOETHALS		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	44	1	5	3	8
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	45				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	50				

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023

Communication des décisions prises par Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, et en vertu de la délégation du Conseil Communautaire prise par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| - n°DP-2023-14 du 7 juillet 2023 | - n°DP-2023-17 du 19 septembre 2023 |
| - n°DP-2023-15 du 18 juillet 2023 | - n°DP-2023-18 du 19 septembre 2023 |
| - n°DP-2023-16 du 11 septembre 2023 | |

Elus référents**A. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**

D2023-9-5-1	a) Modification de la composition du bureau – Création d'un poste de 12 ^{ème} Vice-Président b) Election du 12 ^{ème} Vice-Président	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
--------------------	--	--------------------------------------

B. Finances, Enseignement Supérieur et Ressources Humaines**➤ Finances/Moyens Généraux**

D2023-9-5-2	Budget Annexe Production d'Eau – Décision Modificative n°1	Mme Annie ROSSI
D2023-9-5-3	Instauration de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2024	
D2023-9-5-4	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) – Non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – Rapporter la délibération D2022-6-5-3 du 23 juin 2022	
D2023-9-5-5	Convention en vue de l'adhésion au Groupement d'achat RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)	
D2023-9-5-6	Règlement Général sur la Production des Données (RGPD) - Transfert de la mission de délégué à la protection des données (DPO) au centre de gestion du Calvados	

➤ Enseignement supérieur

D2023-9-5-7	Travaux de la façade de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Vire - Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Intercom de la Vire au Noireau et l'université	Mme Annie ROSSI
--------------------	---	------------------------

➤ Ressources Humaines

D2023-9-5-8	Les lignes directrices de gestion	M. Gilles FAUCON
D2023-9-5-9	Créations et suppressions d'emplois	
D2023-9-5-10	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	
D2023-9-5-11	Création d'emplois pour le service de collecte des déchets	

C. Environnement**➤ Petit et Grand Cycles de l'Eau**

D2023-9-5-12	Station de production d'eau du Val Mérienne – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2022	Mme Valérie DESQUESNE
D2023-9-5-13*	Val Mérienne – Maîtrise d'œuvre – Mise en sécurisation du forage F4 : Autorisation de signature d'un protocole transactionnel	

➤ Mobilité

D2023-9-5-14	Présentation du rapport annuel de la délégation de service public du transport – Exercice 2022	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
D2023-9-5-15	Gestion du réseau de transport public et des mobilités – Approbation du principe de recours à une délégation de service public (DSP)	

D. Urbanisme/Habitat**➤ Urbanisme**

D2023-9-5-16	Consultation de la Région Normandie sur la proposition de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET)	M. Marc GUILLAUMIN
---------------------	--	---------------------------

➤ Habitat

D2023-9-5-17	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) : Versement de subventions	Mme Nicole DESMOTTES
---------------------	---	-----------------------------

➤ Accueil des Gens du voyage

D2023-9-5-18	Cessions de l'ancien centre d'exploitation de Vire par le Conseil Départemental du Calvados à l'Intercom de la Vire au Noireau	Mme Nicole DESMOTTES
---------------------	--	-----------------------------

E. Attractivité du Territoire		
➤ Tourisme		
D2023-9-5-19	Diagnostic des chemins de randonnées – Convention de mise à disposition d'un agent de l'Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie auprès de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Georges RAVENEL
D2023-9-5-20	GR de pays « Tour de la Suisse Normande » – convention relative à la réalisation du projet de signalétique	
➤ Développement Economique		
D2023-9-5-21	Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale : Signature, avec France Chimie Normandie, d'une convention relative au déploiement de la plateforme d'échanges inter-entreprises « SYNOR » sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Lucien BAZIN
D2023-9-5-22	Fourniture et pose de signalétique sur les parcs d'activités économiques intercommunaux	
D2023-9-5-23	Commune de Vire Normandie – parc d'activités économiques la Papillonnière : Déclassement d'une partie de la rue Fulgence Bienvenüe	
D2023-9-5-24	Avenant n° 1 à la convention de prêt de Vélos à Assistance Electrique (VAE) à l'association Mobylis	
D2023-9-5-25	Immobilier d'entreprise – convention de délégation d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises : signature, avec le Département du Calvados, d'un avenant n° 1 relatif aux aides à l'immobilier en matière de tourisme	
D2023-9-5-26	Vire Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2024 sur le territoire Virois	
D2023-9-5-27	Pôle de proximité de Condé en Normandie - Signature avec la SAFER de Normandie d'un avenant à la convention de mise à disposition relative aux réserves foncières dédiées à l'extension du parc d'activités économiques du Mont-Martin à Saint-Germain-du-Crioult	M. Jean TURMEL
D2023-9-5-28	Condé-en-Normandie – Zone d'activités économiques Charles Tellier – Gestion du patrimoine arboré intercommunal sur la commune de Condé-sur-Noireau	
D2023-9-5-29	Constitution d'une réserve foncière sur la commune déléguée de Campeaux – commune de Souleuvre-en-Bocage – en vue d'accompagner les développements futurs de l'entreprise LEMARCHAND	M. Frédéric BROGNIART
D2023-9-5-30	Commune de Valdallière – Parc d'Activités Economiques les Crières : cession d'un terrain au profit de la SCI de la Cour de la Chapelle	
Questions diverses		

* Mme la Présidente de séance informe les conseillers communautaires que l'examen du [point n°13](#) de l'ordre du jour est ajourné en raison du fait que la rédaction du protocole n'est pas aboutie au jour de la séance.

Mme la Présidente de séance soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 29 juin 2023 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance. Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme la Présidente de séance informe les conseillers communautaires des décisions prises par le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2023-14 du 7 juillet 2023	Condé-en-Normandie – Parc d'activités économiques Charles Tellier – Pôle tertiaire – Contrat de prêt à usage : Prolongation de 4 mois
n°DP-2023-15 du 18 juillet 2023	Marché CDC 23018 – Acquisition d'un engin de manutention télescopique d'occasion
n°DP-2023-16 du 11 septembre 2023	Marché CDC 23015 – Champ captant de la vallée de la Druance : Demande d'autorisation au titre du code de la santé publique – Etudes pour la mise en place des périmètres de protection et délimitation des aires d'alimentation de captage
n°DP-2023-17 du 19 septembre 2023	Marché CDC VN 20031-1 – Mission d'accompagnement juridique et technique sur les impacts financiers de la crise de la covid-19 sur la concession pour l'exploitation du service de transports urbains et scolaires de Vire Normandie
n°DP-2023-18 du 19 septembre 2023	Marché CDC22020 – Mission de maîtrise d'œuvre partielle portant sur le dossier de permis d'aménager relatif au Parc d'Activité Economique (PAE) du Mont-Martin

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de chacune de ces décisions qui leur ont été transmises avec la convocation de la présente séance.

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Relevé des décisions prises et transcription des débats

A. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

(Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)

D2023-9-5-1 : Modification de la composition du Bureau Communautaire et Election d'un 12^{ème} Vice-Président

a) Création d'un poste de 12^{ème} Vice-Président

Eu égard au pacte de gouvernance, inscrit dans la charte de fusion de l'Intercom de la Vire au Noireau qui a fait l'objet d'un vote par chaque conseil municipal, celui-ci repose sur un équilibre en matière de représentation des territoires au sein du Bureau communautaire.

Pour mémoire :

- en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.
Compte tenu de l'effectif du Conseil Communautaire lequel comprend 61 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 13 Vice-Présidents.
- il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale est calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du Conseil Communautaire.

Aussi, afin d'assurer un pilotage et un suivi de la politique de contractualisation (contrats de territoires et financement des politiques publiques avec les différents partenaires : l'Etat, Département du Calvados et Région Normandie), il convient de nommer un Vice-Président en charge de ces relations partenariales et contractuelles.

A ce jour, la composition du Bureau communautaire s'établit comme suit :

- Le Président,
- 11 Vice-présidents
- 6 autres membres

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en séance le 11 septembre 2023, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **Modifier** le nombre des Vice-Présidents appelés à siéger au sein du Bureau communautaire par la création d'un poste de Vice-Président supplémentaire, fixant ainsi ce nombre à 12 Vice-Présidents

Débats :

M. Serge COUASNON :

« Madame la première vice-présidente,

Le conseil avait, lors d'une précédente séance, pris acte de la démission de notre collègue Alain Declomesnil de ses fonctions de vice-président et de 1^{er} vice-président de la commission des déchets ménagers, fonction dans laquelle il a été remplacé par notre collègue Coraline Brison-Valognes. L'assemblée avait, dans la foulée, acté la réduction du nombre de vice-présidents et le fait qu'Alain Declomesnil pouvait rester membre du bureau communautaire. Ce dernier semble avoir décliné cette possibilité puisque son nom ne figure plus dans la composition de ce bureau.

La démission de notre collègue Gérard Mary, autre membre du bureau, n'a pas encore été prise en compte puisqu'il figure toujours dans la composition du bureau communautaire comme membre.

Aujourd'hui, le bureau communautaire propose à l'assemblée délibérante de recréer une 12^e vice-présidence au bénéfice de notre collègue Régis Deliquaire qui serait chargé d'assurer le pilotage et le suivi de la politique de contractualisation.

Il n'était pas nécessaire de rappeler que l'enveloppe indemnitaire le permet pour justifier ce retour à un effectif de 12 vice-présidents. Il serait préférable de justifier l'utilité de la mission confiée au vice-président. Pilotage et suivi, c'est vague, c'est flou comme feuille de route.

Le recours au pacte de gouvernance inscrit dans la charte de fusion de l'intercom de la Vire au Noireau permet de soulever la notion d'équilibre en matière de représentation des territoires.

Est-il possible de dépasser une interprétation aussi étroite ?

N'est-il pas plus important de rechercher la construction d'une véritable solidarité territoriale ?

Le candidat présenté par le bureau communautaire n'a pas véritablement contribué à cette solidarité puisque, conseiller départemental il a soutenu la fermeture d'un collège virois. Un problème sensible pour les Virois que nul ici ne peut ignorer puisque depuis un an les représentants de la communauté éducative viennent exprimer leur incompréhension et leur souffrance.

Régis Deliquaire, conseiller départemental, était aussi le suppléant de notre collègue Alain Declomesnil, 1^{er} vice-président de la commission des déchets et représentant de notre collectivité au bureau du SEROC dont il était le 2^e vice-président. Le suppléant a-t-il repris la vice-présidence du SEROC ? Je serai intéressé de l'entendre car la nouvelle orientation suivie par l'Intercom de la Vire au Noireau en matière de collecte des déchets ménagers nous vaut aussi la participation active et fidèle d'usagers à nos réunions depuis quelques mois. Il y a là une mission de pilotage et de suivi, mais surtout un besoin d'écoute à satisfaire.

Voici donc deux raisons de renâcler devant la candidature proposée.

J'en ajouterai une troisième : le goût du secret partagé avec le président. Chargé de mener une réflexion sur le choix d'un site pour accueillir le futur siège de l'intercom, Régis Deliquaire n'a jamais rendu compte de sa mission devant nous. C'est au détour d'un document budgétaire de plusieurs dizaines de pages que nous avons découvert sur une ligne d'autorisation de programme, l'inscription de 4,2 millions d'euros pour acheter et transformer un hôtel de 50 chambres. Un projet dont le président a eu la délicatesse de nous confier qu'il avait obtenu le consentement du personnel mais que pas un élu, hors du bureau sans doute, n'avait entendu parler.

Pour conclure je rappellerai un principe constitutionnel essentiel la recherche de la parité hommes-femmes.

La loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 a introduit dans l'article 3 de la Constitution française l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives.

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique révisé le pacte de gouvernance entre les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les communes afin de fixer des objectifs de parité aux instances de gouvernance et aux commissions. Ce n'est pas gagné puisqu'en 2020 le Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes, organisme placé sous l'autorité du Premier ministre, qualifie les intercommunalités de « dernières zones blanches de la parité ».

L'Intercom de la Vire au Noireau s'inscrit tristement dans cette zone blanche puisque au sein du bureau communautaire nous trouvons 5 femmes et 13 hommes.

Les femmes de qualité ne manquent pas dans cette assemblée. J'invite donc nos collègues femmes à oser se manifester pour candidater à cette 12^{ème} vice-présidence et mes collègues hommes à voter pour elle.

L'heure de faire évoluer le bureau communautaire est venu. »

Mme Caroline CHANU : « Suite à toutes ses démissions et élections, sera-t-il possible de nous établir un état des représentations de l'Intercom de la Vire au Noireau au SEROC »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE « Oui bien sûr c'est normal il faut de la transparence vis-à-vis de nos communes qui sont parties prenantes, c'est important, nous ferons un état auprès des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance du Conseil. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	49	Contre :	1	Abstentions :	0
☒ Adopté à la majorité ☐ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

b) Election du 12^{ème} Vice-Président

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à l'élection du 12^{ème} Vice-Président, appelé à siéger au sein du Bureau communautaire et qui sera délégué au pilotage et au suivi de la politique de contractualisation et aux relations partenariales et contractuelles avec les différents partenaires intervenants sur cette thématique.

Mme la Présidente de séance rappelle aux conseillers communautaires les dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT, applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

L'élection se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucun acte formel de candidature n'est obligatoire préalablement à l'élection.

Pour les opérations de vote à intervenir Mme la Présidente de séance propose au Conseil communautaire de nommer deux assesseurs et fait appel à candidature.

Se portent candidats à la fonction d'assesseur :

- M. Sylvain DELANGE
- Mme Valérie OLLIVIER

Mme la Présidente de séance informe les conseillers communautaires des modalités liées au déroulement des opérations de vote :

- un bulletin vierge sera remis à chaque conseiller communautaire avec une enveloppe, à cette occasion le conseiller communautaire devra signaler auprès des assesseurs être porteur d'un pouvoir le cas échéant,
- les conseillers communautaires pourront choisir de se rendre ou non à l'isoloir installé dans la salle pour cette élection,
- l'urne et la feuille d'émargement seront présentées à la table de chaque conseiller par les assesseurs,
- l'assesseur constatera que le conseiller a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne. Il conviendra que le conseiller porteur d'un pouvoir en informe l'assesseur au moment du passage de l'urne,
- le nombre éventuel des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote est enregistré au procès-verbal,
- après le vote du dernier conseiller, les assesseurs procéderont immédiatement au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins qui ont été déclarés nuls par les assesseurs en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les assesseurs et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Les bulletins déclarés nuls seront alors placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Mme la Présidente de séance invite ensuite les conseillers communautaires à procéder à l'élection

Mme la Présidente de séance demande aux conseillers communautaires, candidats au poste de 12^{ème} Vice-Président, de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **M. Régis DELIQUAIRE**
- **M. Manuel MACHADO**

Les candidats se présentent et expliquent les motivations de leur candidature.

M. Régis DELIQUAIRE : « Comme vous le savez j'occupe la fonction de conseiller départemental du Calvados, à ce titre et dans le cadre de la fonction de Vice-Président à l'Intercom de la Vire au Noireau en charge du pilotage et du suivi de la politique de contractualisation, je pourrais appuyer les projets de l'Intercom et de ses communes membres afin d'obtenir des subventions. »

M. Manuel MACHADO : « Je me présente pour qu'il y ait un équilibre au niveau du territoire. En effet, il y a un problème car les petites communes ne sont pas représentées au sein du Bureau communautaire. Nous sommes donc un peu coupés de l'Intercom, cela permettrait également d'apporter des nouvelles des dossiers, notamment concernant les déchets. »

Mme la Présidente de séance invite les conseillers communautaires à procéder au vote.

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	50
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	3
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	3
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	44
f) Majorité absolue	23

INDIQUER LE NOM LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DELIQUAIRE Régis	33	Trente-Trois
M. MACHADO Manuel	11	Onze

- **Proclamation des résultats de l'élection**

M. Régis DELIQUAIRE est proclamé élu 12^{ème} Vice-Président.

Mme la Présidente de séance rappelle que le versement d'une indemnité au 12^{ème} Vice-Président sera subordonnée à un arrêté de délégation de fonction du Président, eu égard à la délibération n°D2020-7-2-5 du 16 juillet 2020 fixant les indemnités de fonction des membres du Bureau communautaire.

c) Suppression de deux postes d'autres membres du Bureau communautaire

Faisant suite aux élections de :

- Mme Coraline BRISON-VALOGNES, en qualité de 7^{ème} Vice-Présidente, lors de la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 ;
- M. Régis DELIQUAIRE, en qualité de 12^{ème} Vice-Président, lors de la présente séance ;

il est proposé au Conseil Communautaire de valider la suppression des deux postes d'autres membres du Bureau communautaire occupés jusqu'alors par ces deux élus.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

B. Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines

➤ Finances (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

D2023-9-5-2 : Budget Annexe Production d'Eau – Décision Modificative n°1

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir débattre et voter la décision modificative n°1 à intervenir sur le budget annexe « Production d'Eau » et ainsi autoriser les inscriptions proposées.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-3 : Instauration de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Vu l'avis du comptable public en date du 6 juillet 2023 pour l'application du référentiel M57 et suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est ainsi demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- adopter à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée,
- approuver le périmètre de cette nouvelle norme comptable applicable aux budgets gérés aujourd'hui selon la norme M14, à savoir :
 - 93600 : Budget Principal,
 - 93601 : Budget annexe « ZAM »,
 - 93602 : Budget annexe « Les Ateliers Relais »
 - 93609 : Budget annexe « TEOM »
 - 93612 : Budget annexe « Zi la Papillonnière »
 - 93613 : Budget annexe « Za les Neuvières »
 - 93614 : Budget annexe « Parc d'activités Papillonnière II (PIPA)
 - 93615 : Budget annexe « Parc d'activités La Douitée »
 - 93617 : Budget annexe « Autres Zae »
- maintenir le vote des budgets au niveau du chapitre pour les sections d'investissements et du fonctionnement,
- approuver le calcul des amortissements des biens et des subventions au prorata temporis (cela ne concernera que les nouveaux investissements ; ainsi les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine),
- autoriser le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la délibération.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-4 : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) – Non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – Décision de rapporter la délibération n°D2022-6-5-3 du 23 juin 2022

Compte tenu d'un impact insignifiant sur le calcul de la TVA déductible récupérable sur le fonctionnement et d'un surcôt pour l'utilisateur, et suivant l'accord de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, **il est ainsi demandé au conseil communautaire de bien vouloir rapporter la délibération n°D2022-6-5-3 du 23 juin 2022 et d'opter pour le non assujettissement du Budget REOM à compter du 1^{er} juillet 2022.**

Il est précisé qu'il n'y a pas d'incidence financière étant précisé qu'à ce jour le budget REOMi n'a pas bénéficié de remboursement de TVA et que le budget REOM sera comptabilisé TTC (Toutes Taxes Comprises). Il bénéficiera du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) sur les dépenses d'investissement de fonctionnement éligibles au taux de 16.404%.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-5 : Convention en vue de l'adhésion au Groupement d'achat RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, **il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir en débattre et :**

- approuver l'adhésion au RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) pour un montant de 600 €, et l'adhésion au marché 2021-045 concernant la téléphonie pour un montant de 700 € ;
- approuver la signature par M. le Président, ou son représentant, de tout document afférent à cette adhésion ;
- approuver la signature par M. le Président, ou son représentant, de la convention à intervenir avec la commune de Vire Normandie concernant la refacturation à hauteur de 50% des frais liés à l'adhésion et toutes autres prestations nécessaires au fonctionnement de ce réseau

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-6 : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Transfert de la mission de délégué à la protection des données (DPO) au centre de gestion du Calvados

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir en débattre et d'autoriser :

- le transfert de la mission de délégué à la protection des données (DPO) au centre de gestion du Calvados ;
- M. le Président, ou son représentant à signer la convention de délégation à intervenir avec le Centre de Gestion du Calvados, ainsi que tout document relatif à cette mission ;
- la nomination d'un référent interne, mutualisé entre la commune de Vire Normandie, le CCAS et l'Intercom de la Vire au Noireau dont la charge financière sera répartie entre les trois collectivités dans le cadre de la mutualisation :
 - 10 % d'un temps complet en 1^{ère} année (pour les 3 collectivités)
 - entre 5 et 10 % d'un temps complet (pour les 3 collectivités) pour les années suivantes

Etant précisé que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2024.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Enseignement Supérieur (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2023-9-5-7 : Travaux de la façade de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Vire - Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Intercom de la Vire au Noireau et l'université

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir en débattre et d'autoriser :

- M. le Président, ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir entre l'université et l'Intercom de la Vire au Noireau dans le cadre des travaux de ravalement de façade de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Vire, et dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.
- M. le Président, ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires afin de solliciter toutes subventions et aides auprès des partenaires institutionnels et financiers que sont : l'Etat, le Département du Calvados, la Région Normandie, et tout autre partenaire restant à identifier.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ Ressources Humaines (Rapporteur : M. Gilles FAUCON)

D2023-9-5-8 : Les lignes directrices de gestion

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est proposé au conseil communautaire d'adopter les lignes directrices de gestion présentées.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-9 : Créations et suppressions d'emplois

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser :

- la création des postes énoncés dans le tableau ci-dessous, à effet du 1^{er} octobre 2023 :

Nombre de postes	Intitulé du poste	Grade d'avancement à créer	quotité de temps de travail
1	Responsable budgétaire et comptable	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Technicien eau et milieux aquatiques	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

- les suppressions suivantes qui seront entérinées lors d'une prochaine séance du conseil communautaire après avis du comité social territorial :

Nombre de postes	Intitulé du poste	Grade à supprimer	Quotité de temps de travail
1	Technicien eau et milieux aquatiques	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet

- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-10 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est proposé au conseil communautaire :

- d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet et temps partiel et les agents contractuels de droit public relevant des emplois présentés aux conseillers communautaires et suivant les modalités présentées.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-11 : Création d'emplois pour le service de collecte des déchets

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir décider :

- de créer 5 emplois d'adjoint technique à temps complet pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 6 mois pour le service de collecte des déchets,
- d'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	1
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

C. Environnement

➤ Petit et Grand Cycles de l'Eau (Rapporteur : Mme Valérie DESQUESNE)

D2023-9-5-12 : Station de production d'eau du Val Mérienne – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'acter la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité (RPQS) du Service public d'eau potable 2022, relatif à la station de production d'eau potable du Val Mérienne, présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de prendre acte de la présentation du dit rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'eau potable 2022 de la station de production d'eau du Val Mérienne.

D2023-9-5-13 : Val Mérienne – Maîtrise d'œuvre – Mise en sécurisation du forage F4 : Autorisation de signature d'un protocole transactionnel

A l'ouverture de séance, Mme la Présidente de séance a informé les conseillers communautaires que l'examen de ce point était ajourné en raison du fait que la rédaction du protocole n'est pas aboutie à ce jour.

➤ Mobilité

(Rapporteur : M. Guy VELANY)

D2023-9-5-14 : Présentation du rapport annuel de la délégation de service public du transport – Exercice 2022

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation et approuver la synthèse du rapport d'exploitation de la délégation de service public du transport pour l'exercice 2022 présentée aux conseillers communautaires.

Débats :

M. Serge COUASNON : « J'ai l'habitude d'intervenir dans le cadre du conseil municipal de Vire Normandie lors de la présentation du rapport annuel de la délégation de service public du transport, aussi je vais le faire également en conseil communautaire. Vous avez compris que la subvention d'équilibre représente 96,04 % de la dépense ! La part de la subvention d'équilibre de la collectivité s'accroît tous les ans, aussi est-il toujours utile de perdre du temps à faire payer des titres de transport aux usagers, sachant que la recette des ventes de ticket ne représente que 10% du budget ! N'est-il pas envisageable de rendre le transport public gratuit comme l'on fait d'autres communes de la taille de Vire ? D'autant qu'à ce jour les bus circulent à moitié vides ! Peut-on, au moins, faire l'expérience pendant un mois pour faire connaître le service aux usagers potentiels, par exemple dans le cadre de la semaine de la mobilité ? Est-il possible d'aborder cela en commission « mobilité » de l'Intercom, surtout avec la prochaine mise en place du versement mobilité ? »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « La décision n'a pas encore été prise concernant l'instauration du versement mobilité, les réflexions sont toujours en cours au sein de la commission de travail « mobilité » de l'Intercom. »

Mme Annie ROSSI : « Nous ne parlons pas uniquement du transport urbain dans ce rapport, il y a également le transport scolaire. Il faut bien comprendre que le transport scolaire bénéficie d'une subvention de la Région. Il faut donc relativiser les choses concernant la subvention d'équilibre. »

M. Sylvain DELANGE : « Le transport urbain est un service qui engendre un déficit, c'est partout pareil. La partie qui concerne les transports scolaires bénéficie effectivement d'une prise en charge de la Région. Il serait intéressant cependant de connaître le montant du déficit engendré par le transport urbain. »

M. Frédéric BROGNIART : « La subvention de la Région Normandie en 2022 s'élevait à 370 000 € ».

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

☐ Adopté à la majorité	☒ Adopté à l'unanimité	☐ Non adopté
---	--	-------------------------------------

(Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)

D2023-9-5-15 : Gestion du réseau de transport public et des mobilités – Approbation du principe de recours à une délégation de service public (DSP)

Le Conseil communautaire est invité, après avoir pris connaissance du rapport sur le principe de la délégation de service public du réseau de transport public et des mobilités présenté aux conseillers communautaires, à bien vouloir délibérer et à :

- Approuver le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion des transports de voyageurs ;
- Approuver le rapport de présentation contenant les principales caractéristiques de la délégation de service public pour la gestion du réseau de transport public et des mobilités ;
- Autoriser M. le Président, ou son représentant, à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le déroulement de la procédure de la délégation de service public, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) et au code de la commande publique.

Débats :

M. Gilles MALOISEL : « Le fait d'avoir un service de transport urbain permet d'avoir des chauffeurs de bus à temps complet. Le recours à une délégation de service public permet aussi de pouvoir gérer le nombre de chauffeurs de bus. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « En effet, la difficulté à trouver des chauffeurs de bus est un vrai sujet aujourd'hui. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

☐ Adopté à la majorité	☒ Adopté à l'unanimité	☐ Non adopté
---	--	-------------------------------------

D. Urbanisme et Habitat

➤ **Urbanisme (Rapporteur : M. Marc GUILLAUMIN)**

D2023-9-5-16 : Consultation de la Région Normandie sur la proposition de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET)

Suivant la présentation faite au Bureau communautaire le 11 septembre 2023 et celle faite en conférence des Maires le 26 septembre 2023, le Conseil communautaire est ainsi appelé à émettre un avis favorable tout en actant les réserves présentées, en réponse à la consultation des personnes publiques associées sur la proposition de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET).

Il est à noter que l'Intercom de la Vire au Noireau se réserve le droit de préciser ou compléter les réserves présentées en fonction des évolutions législatives induites par la Loi du 20 juillet 2023.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Je voudrais revenir sur le dossier de la diagonale normande qui est un enjeu européen et est inscrit dans tous les schémas européens de transport. Il y a des élections européennes l'année prochaine et nous avons une Première Ministre qui a été élue sur le territoire, il faut lui demander d'intervenir sur ce dossier.

Je vous rappelle que nous avons fait des acquisitions foncières dans le cadre de ce projet et où en est-on : le contournement de Condé est en sommeil, celui de vire n'est pas réalisé et les habitants se plaignent de voir des camions et des tracteurs en centre-ville, pendant ce temps le contournement de Flers et d'Argentan va se faire. Notre territoire va donc rester enclavé ! A cause de cela, nous avons perdu des entreprises qui sont parties s'installer à proximité de l'A84, donc on ne bouge pas et on regarde les autres prospérer !

Quand Jean-Léonce DUPONT nous parle du coût financier de l'opération, ce n'est pas celui incombant uniquement au département du Calvados car il y aura forcément des crédits régionaux et nationaux pour subventionner l'opération. C'est donc le moment ou jamais de faire pression pour la réalisation de ce dossier. On peut aussi demander à Mme la Première Ministre Elisabeth BORNE de soutenir le projet et d'appuyer la demande de subvention dans le cadre des investissements nationaux. Si nous agissons par petit bout nous arriverons à quelque chose qui permettra à ce territoire qui vieillit et qui se désertifie de se désenclaver.

Ce projet de diagonale européenne intéresse fortement aussi le sud manche. En effet, cela permettrait également de désenclaver le sud manche et le Domfrontais pour rejoindre la nationale 12 qui est un axe structurant du territoire. »

M. Marc GUILLAUMIN : « Nous sommes conscients de l'intérêt de ce dossier pour notre territoire. »

M. Gilles MALOISEL : « Nous sommes de bons élèves et suivons les obligations liées à la réduction de 30 % de notre consommation foncière. Cependant, dans le cadre de la Loi sur les énergies renouvelables, il ne faudrait pas que la réalisation de pistes cyclables soit considérée comme de la consommation d'espace, sinon nous n'en réaliserons plus et ce serait dommage ! »

M. Didier DUCHEMIN : « J'ai, en plein cœur de ma commune, Le Tourneur, des terrains non entretenus. En effet, ces terrains d'une surface entre 3 000 et 6 000 m² ne sont pas entretenus pas les agriculteurs. J'espère que les nouvelles dispositions concernant la non consommation des terres agricoles ne s'appliqueront pas pour ces terrains, et que nous pourrions quand même les rendre constructibles, car ce serait aberrant de laisser des terrains en friche en plein cœur de bourg. »

M. Marc GUILLAUMIN : « L'idée est de conforter l'armature urbaine avec un paradigme modifiant notre façon de penser. Le modèle espéré de tout propriétaire dans les années 1980 c'était d'avoir une maison sur 1 500 m² de terrain, cela ne sera plus possible aujourd'hui. »

M. Didier DUCHEMIN : « Les représentants de l'Etat devrait d'abord se rendre sur le terrain avant de faire des lois comme celle-ci pour en mesurer la faisabilité ! »

M. Marc GUILLAUMIN : « Il faudrait faire remonter nos observations sur cette Loi auprès des parlementaires de notre territoire. »

M. Jean TURMEL : « Au niveau de la compétence développement économique, on nous a demandé de contribuer aux réflexions dans le cadre de l'élaboration du SRADDET et de la Loi sur la non consommation des espaces agricoles. En tant qu'élus, nous nous manifestons et faisons remonter nos observations comme des revendications auprès de la Région pour espérer ainsi défendre les intérêts de notre territoire, mais chacun défendra sa paroisse ! Or, nous avons la chance d'avoir une élue de notre territoire qui se trouve être la Première Ministre ; il faudrait peut-être lui soumettre nos revendications. Il serait aussi nécessaire de constituer une sorte de « task force » informelle, qui serait composée d'élus et de parlementaires qui travailleraient à la défense propre de notre territoire. Cela me semble être plus efficace qu'au niveau de la Région Normandie pour pouvoir espérer peut-être avoir la prétention de peser sur ces sujets. »

M. Marc GUILLAUMIN : « Nous avons présenté ce dossier aux élus, membres du Bureau communautaire et conférence des Maires, en réalisant un document de présentation constituant une approche globale du sujet avec des focus sur notre territoire et ce afin d'enrichir la contribution collective. Concernant la compétence du développement économique nous avons tout intérêt, dans le cadre de cette contribution, à répertorier d'ores et déjà les projets en cours et à venir sur notre territoire. »

M. Lucien BAZIN : « Il faut pouvoir faire s'implanter sur le territoire des entreprises capables d'associer main d'œuvre et surface. Nous pouvons oublier l'idée de faire venir des entreprises de logistique aussi il faut se concentrer sur des entreprises de main d'œuvre. La Première Ministre peut nous aider mais ne pourra pas faire changer les choses. Nous avons la chance de ne pas avoir de friches industrielles sur le territoire, et je pense qu'il faudrait qu'il y ait ainsi un bonus pour les territoires qui n'ont pas de friches industrielles. Ainsi, ces derniers pourraient, par exemple, bénéficier d'un ratio supplémentaire dans le cadre de la consommation de l'espace.

Mme Valérie DESQUESNE : « Plus nous serons nombreux à faire remonter ce type de remarques auprès de la Région plus nous pourrions peser sur les décisions. Il faut revoir l'aménagement de territoire à l'échelle nationale. Il y a quand même un souci concernant la rétroactivité prise en compte dans le cadre de cette Loi, car il faudra prendre en considération ce qui a déjà été consommé depuis 2011, or à l'époque nous n'avions pas conscience de ces futures contraintes ! Il y a un risque pour l'avenir car si nous ne sommes plus en capacité de proposer des terrains pour le développement d'entreprises ou d'habitats que vont devenir nos territoires ! J'entends bien qu'il faut que nous fassions

des efforts mais les territoires ruraux sont déjà de bons élèves en matière de consommation foncière depuis le début. Personnellement, je trouve cela scandaleux ! »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Il vous est donc proposé d'émettre un avis sur les réserves présentées qui seront transmises à la Région Normandie dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées relative à la modification du SRADET. J'en profite pour remercier les équipes des commissions de l'Intercom et les équipes régionales pour le travail qui a été fait. »

M. Serge COUASNON : « Qu'en est-il du coefficient de pondération sur la qualité des terres, car ce n'est pas la même chose entre consommation foncière en milieu agricole et périphérie urbaine ? Il faudrait aussi soumettre cela à Madame la Première Ministre. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « La Loi est établie à Paris et tout le problème est là car ce texte ne tient pas compte de la spécificité de nos territoires. »

M. Georges RAVENEL : « Au moment où l'on souhaite réindustrialiser la France on fait tout le contraire ! Nos voisins européens quant à eux ne s'engagent pas dans un tel système. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2023-9-5-17 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) : Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 11 juillet 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour un montant total de **10 937 €**, étant précisé que cette dépense sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Accueil des Gens du Voyage (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2023-9-5-18 : Cessions de l'ancien centre d'exploitation de Vire par le Conseil Départemental du Calvados à l'Intercom de la Vire au Noireau

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré section AX n°43 situé rue de l'artisanat à Vire et destiné au projet de création d'une aire de sédentarisation et d'accueil des gens du voyage mené par l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document relatif à cette transaction ;

- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toute démarche et à signer tout document nécessaire au dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme liées à la démolition des bâtiments existants.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Le Département du Calvados va prendre à sa charge la dépollution du site ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « Le Département du Calvados cède le terrain gracieusement à l'Intercom de la Vire au Noireau, c'est l'Intercom qui prendra à sa charge la dépollution du site. Une demande de subvention au titre du fonds vert a été déposée auprès de l'Etat, la réponse devrait être favorable car le projet intervient dans le cadre de la création d'habitats. »

M. Serge COUASNON : « Combien de logements seront créés sur ce site ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « Il s'agit de 20 logements d'environ 40 m², ce sont de petits logements avec un emplacement à côté pour mettre la caravane. »

M. Frédéric BROGNIART : « Je vous rappelle que l'Intercom de la Vire au Noireau a l'obligation de trouver quatre hectares de terrain pour accueillir les grands passages des gens du voyage, c'est une obligation légale. Pour remplir cette obligation l'Intercom de la Vire au Noireau sera obligée de prendre en compte cela dans le cadre de la consommation de l'espace agricole ! »

Mme Nicole DESMOTTES : « L'Intercom de la Vire au Noireau a effectivement eu une dérogation de l'Etat pour trois ans, soit de 2021 à 2024, concernant sa mise en conformité face à l'obligation légale en matière d'accueil des grands passages. En effet, face à l'obligation de trouver un terrain de quatre hectares, ce qui n'est pas chose facile, nous avons argumenté sur la recherche d'un terrain permettant la création de logements destinés à accueillir les gens du voyage dans le cadre d'une sédentarisation. Nous espérons pouvoir prolonger cette dérogation de l'Etat arrivant à échéance en 2024. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

E. Attractivité du Territoire

➤ **Tourisme (Rapporteur : M. Georges RAVENEL)**

D2023-9-5-19 : Diagnostic des chemins de randonnées – Convention de mise à disposition d'un agent de l'Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie auprès de l'Intercom de la Vire au Noireau

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la mise à disposition d'un agent de l'Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie auprès de l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre l'Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau, à effet du 1^{er} octobre 2023 pour une durée de 3 mois ;
- d'autoriser l'inscription des dépenses correspondantes au budget général.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-20 : GR de pays « Tour de la Suisse Normande » – Convention relative à la réalisation du projet de signalétique

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver l'intégration des chemins de randonnée concernés dans le marché d'entretien annuel, par avenant ;
- Approuver l'engagement des travaux de signalétique directionnelle aux intersections du Tour de la Suisse Normandie (TSN) ;
- Autoriser la signature de la convention y afférente, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, à intervenir entre le comité départemental de la randonnée pédestre du Calvados et l'Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Développement Economique**

(Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2023-9-5-21 : Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale : Signature, avec France Chimie Normandie, d'une convention relative au déploiement de la plateforme d'échanges inter-entreprises « SYNR » sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 05 avril 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec France Chimie Normandie la convention d'engagement relative au déploiement de la plateforme d'échanges inter-entreprises « SYNR » dont le projet est présenté aux conseillers communautaires ainsi que, le cas échéant, tout document relatif à ce conventionnement

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-22 : Fourniture et pose de signalétique sur les parcs d'activités économiques intercommunaux

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 20 septembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Valider le principe de la consultation, son mode de dévolution et les critères d'attribution présentés,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer un marché de fournitures et pose de signalétique, et à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces y afférent.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-23 : Commune de Vire Normandie – parc d'activités économiques la Papillonnière : Déclassement d'une partie de la rue Fulgence Bienvenüe

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie les 5 octobre 2022 et 20 septembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, émettre un avis favorable à la mise en œuvre, par la commune de Vire Normandie, d'une procédure de déclassement de la portion de la rue Fulgence Bienvenüe enclavée dans le site de Normandie Pet Food en prélude à son aliénation au profit de ladite société ou de toute société venant se substituer à elle.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-24 : Avenant n° 1 à la convention de prêt de Vélos à Assistance Electrique (VAE) à l'association Mobyliis

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 20 septembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver la signature avec Mobyliis d'un avenant n°1 à la convention du 11 juillet 2023 prolongeant la mise à disposition de l'ensemble de la flotte de Vélo à Assistance Electrique (VAE) Mobi Pro jusqu'au 31 décembre 2023.
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-25 : Immobilier d'entreprise – convention de délégation d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises : Signature, avec le Département du Calvados, d'un avenant n° 1 relatif aux aides à l'immobilier en matière de tourisme

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 20 septembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver la signature avec le Département du Calvados de l'avenant n°1 à la convention de délégation d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises élargissant le dispositif d'accompagnement aux projets immobiliers à vocation touristique.
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-26 : Vire Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2024 sur le territoire Virois

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au conseil communautaire de donner un avis favorable sur les ouvertures dominicales des commerces de détail et des concessions automobiles présentées au titre de l'année 2024 sur le territoire virois.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

(Rapporteur : M. Jean TURMEL)

D2023-9-5-27 : Pôle de proximité de Condé en Normandie - Signature avec la SAFER de Normandie d'un avenant à la convention de mise à disposition relative aux réserves foncières dédiées à l'extension du parc d'activités économiques du Mont-Martin à Saint-Germain-du-Crioult

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 20 septembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec la SAFER de Normandie l'avenant à la convention de mise à disposition relative aux réserves foncières dédiées à l'extension du parc d'activités économiques du Mont-Martin à Saint-Germain-du-Crioult, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires et, le cas échéant, à signer tout document s'y rapportant.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-28 : Condé-en-Normandie – Zone d'activités économiques Charles Tellier – Gestion du patrimoine arboré intercommunal sur la commune de Condé-sur-Noireau

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 14 juin 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, autoriser le Président ou son représentant :

- à signer tous documents se référant à la campagne d'abattage des arbres contaminés par une attaque massive d'insectes xylophages, dénommés dendroctonus, sur les conifères présents sur la parcelle CA33 de la Zone d'activités économiques Charles Tellier à Condé, et à tout projet de réaménagement du site,
- à demander toutes subventions pouvant potentiellement accompagner tout étude de projet d'aménagement de site après abattage

Débats :

Mme Valérie DESQUESNE : « Les résidents limitrophes à cette zone d'activités sont favorables à ces abattages car des branches tombent régulièrement sur leurs propriétés. Il y a déjà eu des plaintes à ce sujet. La terre sur laquelle sont plantés ces arbres est contaminée également, il faudra attendre un certain temps avant de pouvoir replanter de nouvelles essences et ce afin de ne pas favoriser la reprise et le développement de la contamination. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

(Rapporteur : M. Frédéric BROGNIART)

D2023-9-5-29 : Constitution d'une réserve foncière sur la commune déléguée de Campeaux – commune de Souleuvre-en-Bocage – en vue d'accompagner les développements futurs de l'entreprise LEMARCHAND

Mme la Présidente de séance, 1^{ère} Vice-Présidente, remplaçant le Président dans ses fonctions en raison de l'empêchement de ce dernier, demande que cette délibération soit examinée à huis clos par le Conseil Communautaire, et précise qu'il s'agit d'une demande de l'entreprise concernée.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), Mme la Présidente de séance demande au Conseil Communautaire de se prononcer, par un vote, sur le huis clos.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

L'examen de cette délibération à huis clos est adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Mme la Présidente de séance invite les représentants de la presse et le public à quitter la salle.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 20 septembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'acquisition de la parcelle 129 ZL 0185 – commune de Souleuvre-en-Bocage, commune déléguée de Campeaux, à titre de réserve foncière pour les développements futurs de la société LEMARCHAND CONSTRUCTION aux conditions présentées ;
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition auprès de l'Office Notarial Virois, notaire à Vire Normandie, avec la participation de l'étude de Maître de PANTHOU, notaire à Les Monts d'Aunay, ainsi que tout document relatif à cette mutation ;
- décider la signature d'une convention cadre avec la SAFER de Normandie pour la constitution de réserves foncières en zone agricole à des fins de compensation agricole ;
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention dont le projet est présenté aux conseillers communautaires ainsi que tout document relatif à ce conventionnement

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2023-9-5-30 : Commune de Valdallière – Parc d'Activités Economiques les Crières : cession d'un terrain au profit de la SCI de la Cour de la Chapelle

Mme la Présidente de séance, 1^{ère} Vice-Présidente, remplaçant le Président dans ses fonctions en raison de l'empêchement de ce dernier, demande que cette délibération soit examinée à huis clos par le Conseil Communautaire, et précise qu'il s'agit d'une demande du futur acquéreur.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), Mme la Présidente de séance demande au Conseil Communautaire de se prononcer, par un vote, sur le huis clos.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

L'examen de cette délibération à huis clos est adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Mme la Présidente de séance invite les représentants de la presse et le public à quitter la salle.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 20 septembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'aliénation des parcelles BH n° 217 et 218 et du fossé séparatif au sein du parc d'activités Les Crières, commune de Valdallière – Vassy – 14410 Valdallière, au profit de la SCI de la Cour de la Chapelle ou de tout autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet aux conditions présentées.
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente en l'étude de Maître FIEVET, MARIE et DAMENE, notaires à Valdallière, avec la participation de l'Office Notarial Virois, notaire à Vire Normandie ainsi que tout document relatif à cette mutation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE: « Ainsi ce termine la séance du Conseil Communautaire de ce soir, je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h40.

Signatures de
M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
1^{ère} Vice-Présidente
Présidente de séance

Date de mise en ligne sur le site internet : 20 NOV. 2023

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.